

## **COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS**

### **Conseil municipal du vendredi 22 mai 2015**

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français  
s'est réuni au lieu habituel de ses séances  
après convocation légale en date du vendredi 15 mai 2015  
en session ordinaire, sous la présidence du maire Yves MAURICE.*

**Présents** : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Josette NICOLIN, Sylvain BOUCHER, Myriam FUMEY, Stéphanie GIBERT, Stéphane CONDAMINE, Max WETSTEIN, Eric MOREL, Nathalie DECORBEZ

**Absents excusés** : Olivier MAGNIN donne procuration à Sylvain BOUCHER, Christian BAUD donne procuration à Max WETSTEIN.

**Secrétaire de séance** : Michel LANQUETIN

Session ordinaire

#### **1. 20h 30 : Présentation par Initiative et Eric Keller**

- Présentation du PLU (règlement et zonage), prochaine réunion mardi 26 mai à 14 h avec les personnes publiques associées.

#### **2. 22h 15 : Délibérations**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte du projet éolien sur la commune de Pouilley-Français.

La société Opale Energies Naturelles a présenté la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la commune de Pouilley-Français. Une partie du périmètre du projet se situe sur des terrains communaux. Il est proposé à la Commune de signer une Promesse de Bail emphytéotique dont les conditions ont été exposées lors d'un conseil municipal le 24/04/2015.

- Considérant la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production électrique utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux et européens, répétés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement ;
- Considérant que la commune a validée le périmètre de la zone d'étude par délibération en date du 28/11/2014.
- Vu le projet de Promesse de bail emphytéotique qui a été transmis au Conseil Municipal, et qui détaille les contraintes et les intérêts, notamment financiers, qu'implique l'accueil d'éoliennes sur des terrains appartenant à la commune, ce projet étant annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une Promesse de bail emphytéotique avec la société Opale Energies Naturelles concernant les terrains communaux.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

- Eclairage public – Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public.

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et l'insécurité, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, décide :

-d'adopter le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 **de 23h 30 à 5h 30, sauf sur la partie parking salle des fêtes en cas de location pour le week-end ou pour des manifestations communales.** Pour cette partie il est prévu de vérifier les branchements.

-et donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible (lettre info, panneaux, courriers...).

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

- Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes.

Le Conseil municipal décide de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an. Cette prestation est inscrite au BP 2015.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

- Nettoyage du ruisseau 2 fois par an (faucher, ratisser, faucarder les plantes aquatiques, évacuation...), 2 passes de une journée soir 840 € par an. Les autorisations sont demandées. Cette prestation est inscrite au BP 2015.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

- Motion pour la sauvegarde des libertés locales (communiqué remis aux Conseillers municipaux de la part de l'Association des Maires Ruraux de France). Cette motion rappelle la place importante de la commune au sein de la République Française et explique que la loi Notre risque de porter atteinte aux libertés d'actions des élus locaux. Yves Maurice, maire de Pouilley-Français, présente ce texte et demande aux conseillers municipaux de soutenir cette motion.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

● Choix du prestataire pour l'achat du radar sécurité rue de la Libération (le 2<sup>ème</sup> est prévu pour début 2016). La commission cadre de vie à valider le prestataire Elan City lors de la réunion du mardi 19 mai 2015 pour 1946, 00 € HT et 2335.20 € TTC. Cette prestation est inscrite au BP 2015.

*Avantages : prix – enregistrement de la vitesse à double sens – récupération des données par bluetooth – formation offerte – Une double batterie permettra de vérifier le fonctionnement sans interruption.*

HICON	MAG SYS	ELAN CITY
2492, 60 € HT	2388 € HT	<b>1946, 00 € HT</b>
2991, 20 € TTC	2643, 65 € TTC	<b>2335, 20 € TTC</b>

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

### **3. Divers et tour de table :**

-Travaux de la salle des fêtes en juillet et août 2015. Il faut trouver un nom définitif pour des raisons d'appellation et de cohérence... La proposition **“Maison pour tous – Commune de Pouilley-Français” est retenue**. Cela représente bien cet espace, plutôt que salle polyvalente, salle des fêtes, salle communale et rurale, centre d'animation culturel... Le nouveau panneau sera posé pour la rentrée de septembre.

-Journée des encombrants le 29 mai 2015 (inscriptions auprès de Claude Danloue)

-Choix de la parcelle pour l'installation du mat mesure (entre la 13 et 14)

-Lettre N°6 + sacs + dépliants sécurité à distribuer.

-Prochaine réunion de conseil municipal le vendredi 10 juillet 2015.

-Repas de la commune le samedi 12 décembre 2015 à 12 heures (pour des raisons d'élections régionales)

-Pose des cadres salle du conseil et de réunion. (Max)

**La séance est levée à 11 heures 10.**

Yves Maurice  
Maire de Pouilley-Français